

Au sein de l'Université franco-allemande (UFA), le poste du/de la

vice-président/e allemand/e (et futur/e président/e)

est à pourvoir au 1^{er} janvier 2022. Selon le calendrier actuel et les statuts de l'UFA, le/la vice-président/e prendra la fonction de président/e au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de deux ans. Le mandat de quatre ans prendra fin au 31 décembre 2025 et est renouvelable une seule fois.

Conjointement avec le président français en mandat en 2022 et 2023, le/la vice-président/e allemand/e forme la présidence de l'UFA. La présidence est élue par les établissements membres de l'UFA sur proposition du conseil d'université.

L'UFA est un réseau de plus de 200 établissements d'enseignement supérieur français et allemands qui organisent des formations intégrées binationales et trinationales et des collèges doctoraux. Son siège est situé à Sarrebruck.

Missions :

Conformément à l'Accord de Weimar portant création de l'UFA, le vice-président apporte son concours au président pour la mise en œuvre de la politique de l'UFA dans le cadre des décisions du conseil d'université. Le président représente l'UFA à l'égard des tiers. La présidence dispose d'un secrétariat dirigé par la secrétaire générale.

Profil :

Est éligible au poste de vice-président/e allemand/e toute personne :

- ayant exercé une activité d'enseignement supérieur d'une durée significative,
- disposant d'une expérience de direction au sein d'un établissement ou d'une institution d'enseignement supérieur,
- disposant d'une expérience en matière de développement de projets de coopération internationaux,
- présentant une capacité à animer des réflexions collectives susceptibles de contribuer à une approche innovante du management interculturel franco-allemand,
- possédant une bonne maîtrise de la langue française,
- disposant de bonnes connaissances des systèmes d'enseignement supérieur français et allemand et de leur environnement institutionnel et
- exerçant son activité dans un établissement d'enseignement supérieur allemand.

La présence souhaitée au siège de l'UFA à Sarrebruck est d'une journée hebdomadaire pour la fonction de vice-président/e et de deux jours par semaine pour la fonction de président/e.

Les membres de la présidence reçoivent de l'UFA des indemnités de voyage et de séjour liées à leurs fonctions, ainsi qu'une prime d'administration appropriée.

Les candidatures, accompagnées du dossier d'usage, devront être adressées d'ici le **15 décembre 2020** (cachet de la poste faisant foi) à **Monsieur le Président du Comité électoral de l'Université franco-allemande, Villa Europa, Kohlweg 7, 66123 Saarbrücken.**

Toute demande d'information complémentaire devra être adressée à Madame Marjorie Berthomier, secrétaire générale et responsable du scrutin, tél. +49 (0) 681 938 12 103 ou courriel : berthomier@dfh-ufa.org.

Notre déclaration sur la protection des données peut être consultée à l'adresse : https://www.dfh-ufa.org/fr/charte-de-confidentialite?noredirect=fr_FR